## **REGLEMENT du RANDONNEUR 5000**

L'AUDAX CLUB PARISIEN a créé en 1961 une distinction afin de récompenser les randonneurs cyclistes qui ont réussi à valider des épreuves pour une distance d'au moins **5000 kilomètres**.

Cette distinction se nomme "RANDONNEURS 5000". Elle est concrétisée par une médaille offerte gracieusement et d'un diplôme numéroté par ordre d'attribution.

## LES CONDITIONS D'HOMOLOGATION sont les suivantes :

Dans un délai de quatre ans, jour pour jour, entre la première et la dernière épreuve, le candidat au Randonneur 5000 doit avoir validé :

- la série complète des Brevets de Randonneurs Mondiaux soit : 200, 300, 400, 600 et 1000 km,
- un PARIS-BREST-PARIS RANDONNEUR, dont le kilométrage est arrondi à 1200km,
- une FLECHE VELOCIO ou une FLECHE NATIONALE hors de France (Flèche similaire à la Flèche Vélocio et organisée selon le règlement de celle-ci).

Le solde kilométrique permettant d'atteindre les 5000 kilomètres ne peut être obtenu que sur les épreuves suivantes :

- Flèches de France sur parcours classique à condition d'être réalisées en catégorie OR ou ARGENT. La Flèche de DIEPPE n'est pas valable (moins de 200 km),
- Brevets Randonneurs Mondiaux,
- Flèche Vélocio ou Flèche Nationale hors de France,
- Trace Vélocio ou Trace Nationale hors de France.
- Randonneurs Mondiaux 1200 km ou plus.
- Super Randonnée.

En aucun cas ces Brevets ne peuvent remplacer le Brevet de Randonneurs Mondiaux de 1000km obligatoire.

Les règlements des organisations citées sont disponibles sur le site www.audax-club-parisien.com

## **REGLE D'OBTENTION:**

Le randonneur doit envoyer un bulletin de demande RANDONNEUR 5000 mentionnant toutes les épreuves validées, avec les dates et les numéros d'homologation. La date limite annuelle pour faire la demande est le 31 octobre. La médaille et le diplôme seront envoyés au début de l'année suivante.

La demande peut être effectuée par courrier ou par internet (voir ci-dessous).

Si vous n'avez pas la possibilité de venir à la journée Remise des Récompenses organisée par l'ACP tous les ans en janvier à Paris, la demande devra être accompagnée d'une enveloppe format 32/23 libellée à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif lettre de 500 g.

Pour les pays étrangers : les bulletins de demande seront regroupés et vérifiés par le représentant ACP de chaque pays, qui les enverra par internet. Toutes les médailles et tous les diplômes seront envoyés au représentant ACP concerné qui se chargera de les distribuer à chaque lauréat. Les frais d'expédition entre la France et le pays concerné seront ajoutés à la facture annuelle.

## **RESPONSABLE du RANDONNEUR 5000:**

Luc COPPIN, 40 avenue de Bourgogne, 77270 VILLEPARISIS

Joindre par email le responsable

R5000@audax-club-parisien.com

L'Audax Club Parisien se réserve le droit de modifier ce règlement, si nécessaire.

Le règlement du Randonneur 5000 peut être téléchargé ci-dessous.